VOUS ÊTES VICTIME

En cas d'agression :

Faites du bruit et alertez les personnes autour de vous, cherchez de l'aide et tentez de vous mettre à l'abri dans un lieu sûr (administration, commerce, tiers de confiance).

Mettez-vous en sécurité pour prévenir au plus vite les forces de l'ordre (composez le 17, donnez votre identité, le lieu de l'agression, le lieu où vous vous trouvez actuellement, décrivez les faits et l'agresseur).

Après l'agression :

Déposez plainte dans un commissariat, une brigade de gendarmerie ou tout autre lieu adapté (hôpital, Maison des Femmes, mairie, etc.) et rencontrez si besoin un intervenant social.

Prenez contact avec les associations disponibles sur **Ma Sécurité**, un espace dédié, rassemblant toutes les informations utiles et permettant de tchater 24H/24 avec un policier ou un gendarme.

VOUS ÊTES TÉMOIN

Pendant l'agression :

Si cela ne vous met pas en danger : intervenez ou tentez de faire diversion en vous adressant au harceleur ou à la victime, filmez ou enregistrez la scène.

Alertez les forces de l'ordre (composez le 17, donnez votre identité, le lieu de l'agression, décrivez les faits et l'agresseur).

Après l'agression :

Aidez la victime à se mettre en sécurité et rassurez-la.

Signalez-vous auprès des forces de sécurité pour décrire les faits et les agresseurs, et leur présenter les photos et vidéos éventuellement prises.

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé sur papier certifié PEFC

LES FORCES DE L'ORDRE VOUS PROTÈGENT

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER
Liberté Égalité Fraternité

ARRÊTONS LES VIOLENCES
#NeRienLaisserPasser